

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 23'525'000.- pour financer la campagne 2024 d'entretien constructif des revêtements et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales ainsi que pour assainir six ouvrages et sécuriser cinq zones de protection des eaux compris dans la campagne 2024 d'entretien constructif des revêtements**

**et**

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 5'770'000.- pour financer la campagne 2024 d'entretien préventif urgent sur des tronçons de routes dégradés pour lesquels des projets de requalification vélo ou routière sont prévus à moyen terme**

## **1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 23 mai 2024, à la salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mme Isabelle Freymond (qui remplace Aude Billard), Yolanda Müller Chabloz, Nathalie Vez, de MM Loïc Bardet (qui remplace Xavier de Haller), Jean-François Cachin, Oscar Cherbuin, Philippe Germain, Vincent Jaques, Stéphane Jordan, Pierre Kaelin, Bernard Nicod, Romain Pilloud, David Raedler, Fabrice Tanner, et de M. Pierre-Alain Favrod, président et rapporteur. Mme Aude Billard et M. Xavier de Haller étaient excusés.

Mme Nuria Gorrite, cheffe du DCIRH a participé à la séance, accompagnée de M. Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, M. Laurent Tribolet, chef de la division entretien (DGMR), Mme Zoé Dardel, responsable de l'unité vélo (DGMR), M. Sebastien Domon, chef de la division infrastructure (DGMR).

M. Yvan Cornu, secrétaire de commissions parlementaires a établi les notes de séance et contribué à la rédaction du présent rapport.

## **2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Conformément à la demande de la CTITM de l'année précédente, le chef de la division entretien indique que la DGMR a regroupé, dans un seul exposé des motifs, l'entretien préventif urgent et l'entretien constructif. Le présent EMPD présente au Grand Conseil 31 chantiers d'entretien de revêtement sur 36 km et 22 chantiers préventifs sur environ 21 km, pour la campagne 2024.

L'entretien préventif urgent est une mesure palliative, indispensable pour maintenir la route, le temps que les projets de correction soient réalisés par les divisions planification et infrastructure de la DGMR.

Au niveau des coûts des travaux, la DGMR présente le résumé suivant :

**Campagne de revêtements 2024 :**

Dépense totale	<b>CHF 23'525'000</b>
Entretien des revêtements	CHF 16'375'000
Entretien des ouvrages	CHF 2'000'000
Sécurisation des zones de protection des eaux	CHF 2'700'000
Laboratoires, honoraires, marquages, signalisations et travaux divers	CHF 2'450'000

**Campagne 2024 d'entretien préventif urgent :**

Dépense totale	<b>CHF 5'770'000</b>
----------------	----------------------

Les honoraires comprennent 500'000 frs pour réaliser le relevé d'état 2025, c'est-à-dire qualifier l'état de l'ensemble des 1'500 km du réseau routier et faire un comparatif avec le dernier relevé de 2020 dans le but de planifier les investissements sur la période 2025-2030.

Sur 8 des tronçons concernés par cette campagne 2024, la DGMR réalise des assainissements du bruit routier et pose un revêtement réduisant le bruit de roulement.

La sécurisation de protection des eaux ne concerne que la campagne de revêtement ; 5 tronçons se situent dans des zones de protection des eaux pour lesquelles la DGMR doit éviter toute infiltration des eaux de chaussées dans les sols et les nappes.

Il est précisé que l'entretien des 6 ouvrages d'art touchés est coordonné avec la division des infrastructures de la DGMR.

Conformément à la stratégie vélo dont les principes de mise en œuvre ont été présentés à la commission, la DGMR effectue une analyse en fonction des conditions locales et essaie d'intégrer les aménagements cyclables ponctuels quand cela est nécessaire et possible. De tels aménagements sont prévus sur 4 tronçons.

Pour économiser les ressources et réduire les émissions polluantes, la DGMR : continue de favoriser le recyclage et la réutilisation locale des fraisats et des graves issus de ses chantiers ; augmente la part d'utilisation d'enrobés bitumineux tièdes ; augmente la proportion de granulats recyclés dans les enrobés à chaud ; et incite les entreprises à valoriser les agrégats d'enrobé bitumineux. Quelques explications techniques complémentaires, notamment sur l'utilisation des enrobés tièdes et des recyclés, ont été transmises à la commission.

Concernant les critères d'attribution des marchés (marchés publics), la DGMR incite les entreprises à une meilleure durabilité en intégrant ces aspects (recyclage, développement durable) dans les critères d'adjudication et en pondérant le critère du prix.

La recherche et le développement dans le domaine du recyclage, de la durabilité, des enrobés phoniques, etc. restent une priorité pour la DGMR qui va tester de nouvelles solutions en 2024. Il conviendra aussi d'adapter les bitumes aux changements climatiques, à cause notamment des températures plus élevées en été sur les chaussées d'altitude. Les communes pourront aussi bénéficier du résultat de ces études réalisées par le Canton.

**3. DISCUSSION GENERALE ET EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

La DGMR précise que cet EMPD concerne exclusivement de projets d'entretien du patrimoine existant ; il ne s'agit pas de requalifications. Dès lors, ils ne font pas partie de projets d'agglomération (PA) qui prévoient la réalisation d'infrastructures ou d'aménagements sur le thème de la mobilité notamment.

### **1.7 Besoins cyclables**

Pour certains tronçons, il est indiqué que la mesure « aménagements cyclables » peut également être réalisée indépendamment de l'entretien 2024. La DGMR explique qu'il peut s'agir d'améliorations rapides qui pourraient se faire avec un décalage par rapport à l'entretien routier, ce qui ne remet pas en cause le principe de coordination entre l'entretien et la stratégie cantonale de promotion du vélo, pour une utilisation efficiente et rationnelle des deniers publics. Certains aménagements mineurs et ponctuels pour les besoins cyclables peuvent aussi être réalisés dans le cadre du budget de fonctionnement.

### **3.2 Amortissement annuel**

Une députée relève que pour la campagne 2024 d'entretien préventif les amortissements sont prévus sur 20 ans, alors que la durée de vie de ce type d'entretien est comprise entre 5 à 10 ans (cf point 1.7.3 de l'EMPD, page 21).

La Conseillère d'Etat indique que les durées d'amortissement sont prévues conformément à la Loi sur les finances et aux normes comptables en vigueur (MCH2) ; elles sont fixées par le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).

La commission se montre satisfaite des informations fournies par la DGMR et ne souhaite pas obtenir d'autres renseignements complémentaires.

## **4. VOTES SUR LES DEUX PROJETS DE DÉCRETS**

### **4.1. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CRÉDIT-CADRE DE CHF 23'525'000.- POUR FINANCER LA CAMPAGNE 2024 D'ENTRETIEN CONSTRUCTIF DES REVÊTEMENTS ET MAINTENIR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES ROUTES CANTONALES AINSI QUE POUR ASSAINIR SIX OUVRAGES ET SÉCURISER CINQ ZONES DE PROTECTION DES EAUX COMPRIS DANS LA CAMPAGNE 2024 D'ENTRETIEN CONSTRUCTIF DES REVÊTEMENTS**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Vote final sur le projet de décret** : le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **4.2. PROJET DE ACCORDANT AU CONSEIL D'ETAT UN CRÉDIT-CADRE DE CHF 5'770'000.POUR FINANCER LA CAMPAGNE 2024 D'ENTRETIEN PRÉVENTIF URGENT SUR DES TRONÇONS DE ROUTES DÉGRADÉS POUR LESQUELS DES PROJETS DE REQUALIFICATION VÉLO OU ROUTIÈRE SONT PRÉVUS À MOYEN TERME**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Vote final sur le projet de décret** : le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **5. ENTREE EN MATIERE SUR L'EMPD**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur cet EMPD (24\_LEG\_17) – deux projets de décret – à l'unanimité des membres présents.*

Noville, le 5 juin 2024

*Le rapporteur :*  
*(Signé) Pierre-Alain Favrod*